

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 099-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.168

Déposée le : 07.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schär (Schönried, PLR) (porte-parole)
Hegg (Lyss, PLR)
Cosignataires : 1

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.06.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Maintien d'un centre de retour pour les familles sur le site de Boujean, à Bienne

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. maintenir le site de Bienne-Boujean, site très central, comme centre de retour – en particulier pour les familles et les femmes avec enfants ;
2. prendre des mesures pour que ce site puisse continuer d'être utilisé après 2022.

Développement :

La ville de Bienne a soudain refusé de reconduire l'utilisation du site de Bienne-Boujean comme centre de retour. Cette décision est incompréhensible.

Lorsque la commune de Prêles avait été envisagée pour y ouvrir un centre de retour, la majorité rose-verte en particulier avait argué que ce lieu était « trop périphérique, trop isolé ». La Direction de la sécurité avait alors présenté une alternative en proposant le site de Bienne-Boujean, très central, qui héberge surtout des familles et des femmes avec enfants. Et voilà qu'aujourd'hui c'est précisément le gouvernement rose-vert, porté par le maire socialiste Erich Fehr, qui refuse ce site ! Parmi les six centres de retour en place actuellement, deux d'entre eux hébergent des familles avec enfants, car ces derniers peuvent être scolarisés et il n'y a qu'à Bienne qu'ils sont intégrés dès leur arrivée dans des classes régulières. Monsieur le maire est-il d'avis que ces enfants doivent être arrachés de cet environnement et placés dans un endroit reculé – encore inconnu à ce jour ? A Prêles, peut-être ? La ville de Bienne fait preuve ici d'un comportement illogique et incohérent – tout simplement absurde. Il ne relève pas de la compétence de la ville de Bienne de remettre en cause une politique d'asile élaborée démocratiquement et de faire valoir ses intérêts en usant presque de chantage – sur le dos des enfants. Le canton doit prendre des mesures afin que ce site très central soit maintenu.

Motivation de l'urgence : la ville de Bienne refuse de prolonger l'exploitation du centre de retour au-delà de l'automne 2021 ; les enfants vont devoir quitter les classes régulières.

Destinataires

- Grand Conseil